

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans la continuité de l'allocution du Premier Ministre du 28 Mai dernier, des derniers retours du Ministère des Sports et la publication au Journal Officiel des différents textes réglementaires encadrant cette deuxième phase de déconfinement, la ffgolf a le plaisir de vous adresser le nouveau protocole sanitaire des exploitations de golf qui entre en vigueur dès aujourd'hui.

Vous trouverez ce protocole sanitaire mis à jour en cliquant [ici](#) <Protocole sanitaire golfs révisé 2 Juin> et nous invitons à la lire avec attention.

Les principales évolutions de ce protocole sanitaire par rapport à celui de la phase 1 sont les suivantes :

- Les joueurs ayant réservé un départ sur le parcours peuvent arriver avant sans limitation de temps.
- Accès libre au practice, zones de chipping et putting en, respectant le principe général de 2 mètres de distanciation entre les personnes.
- Remise en place de vos intervalles de départ habituels tout en veillant à l'application des gestes barrières et la distanciation physique entre les joueurs.
- Le réservation préalable d'un départ pour accéder aux parcours n'est plus obligatoire mais fortement recommandée.
- Les vestiaires redeviennent accessibles dans la limite de 10 personnes maximum en même temps.
- La réouverture des restaurants en tenant des spécificités selon les couleurs de département et le protocole sanitaire HCR en vigueur.
- L'ouverture totale du Club House avec port du masque obligatoire et respect des distanciations physiques pour y circuler.
- La zone Proshop / boutique accessible dans la limite de 10 personnes en même temps
- La zone Caddy Master accessible dans la limite de 10 personnes en même temps et port du masque obligatoire.
- Les cours collectif maximum de 9 élèves + 1 enseignant.
- Les poubelles sur le parcours ne sont plus obligatoirement condamnées

Concernant le projet d'annexe relatif aux animations sportives, ce dernier n'a pas, pour l'heure, fait l'objet d'une validation par le Ministère des Sports (cliquer ici <Projet Annexe Protocole sanitaire golf convivialité 2 Juin 2020>). Nous allons continuer de travailler avec notre Ministère de tutelle ainsi qu'avec les Pouvoirs Publics pour permettre la reprise des animations sportives se déroulant sans public au sein des clubs, dans les meilleurs délais. Notre discipline, n'est malheureusement pas la seule ayant à faire face à ce problème. Des sports tels que le tennis, l'équitation, la voile, le tir à l'arc, le vol libre....restent confrontés à la décision ministérielle de suspension des compétitions, jusqu'à nouvel ordre. Nous avons parfaitement conscience du problème posé par cette interdiction, qui handicape les clubs, autant que la fédération, et mettons tout en œuvre pour faire en sorte qu'elle soit levée le plus rapidement possible.

Dans l'intervalle, nous vous renvoyons à l'application des éléments contenus dans notre FAQ du 18 Mai sur ce sujet ([cliquer ici <FAQ clubs Mise à jour au 18 Mai 2020 VF>](#)).

Pour rappel, ces dispositions ont été établies en concertation avec les groupements professionnels de la filière golf – GEGF, GFGA, ADGF, AGREF et PGA France - et les Pouvoirs publics, en application des directives gouvernementales annoncées par le Premier Ministre, afin de garantir des conditions de sécurité sanitaire.

Nous vous transmettons également la mise à jour des supports de communication « les gestes barrières de la pratique du golf / Covid-19 » à l'attention des joueurs ([cliquer ici](#)) <Affiche_Gestes_Barrières_joueurs_030620> et des clubs ([cliquer ici](#)) <affiches_gestes_barrieres_club_versiondef.pdf>

Nous vous invitons à imprimer dès à présent ces documents et les afficher en remplacement des supports initiaux.

Nous vous tiendrons informés de toute nouvelle disposition qui pourrait s'avérer nécessaire du fait de l'évolution de la situation sanitaire et des futures décisions gouvernementales.

Soyez assurés de notre soutien,

La Fédération française de golf